

Cinq membres du F. L. N. arrêtés à Bordeaux

Bordeaux, 18 mai. — Les services de la Sûreté bordelaise ont procédé, dans la nuit de vendredi à samedi, à cinq arrestations de Nord-Africains coupables d'appartenance au F.L.N.

« Sud-Ouest » avait déjà relaté l'agression dont avait été victime, rue Denise, un musulman, Rabah Zouard.

Celui-ci, interrogé après avoir été pansé à Saint-André, devait fournir aux enquêteurs un signalement assez précis de ses agresseurs.

Aussi les policiers ne devaient-ils pas tarder à identifier l'un des agresseurs, Kaci Baha, 32 ans, demeurant 141, cours Saint-Louis.

Devant le commissaire Jutgé, sous-chef de la Sûreté, et l'officier de police Darsonville, Baha devait prétendre, hier, qu'il avait agi seul et que, s'il avait attaqué Zouard, c'était pour que celui-ci lui rende une somme de 4.500 francs qu'il lui avait prêtée.

Sud Ouest,, 18 mai 1958

Quant aux trois autres agresseurs, les enquêteurs pensent qu'ils ne sont pas de Bordeaux.

Cependant, quatre autres individus ont été également appréhendés. En effet, au cours de leurs investigations, l'inspecteur principal Dulau et les inspecteurs Boiteau, Chillou, Estival et Jules découvraient que le « bar Henri », 23, quai de Bacalan, plus connu sous le nom de « Chez Achour », était un lieu de réunion d'un « tribunal F.L.N. ». Aussi le patron de l'établissement, Achour Bessaoui, 52 ans, et trois hommes, Ali Ouaraab, 23 ans, demeurant chez Bessaoui, et les frères Abdellaoui, Braham, 23 ans, et Hocine, 28 ans, domiciliés 83, rue Lombard, ont-ils également été arrêtés.

Il ne fait en effet aucun doute que ces quatre hommes, depuis longtemps surveillés, sont des collecteurs, sinon des chefs du F.L.N.

Les cinq hommes, qui nient tous leur appartenance politique, ont été écroués au dépôt de la Sûreté et présentés au parquet.

L'U.D.C.A. prend position

(De notre correspond. particulier.)

Saint-Céré, 17 mai. — M. Pierre Poujade a présidé hier 17 mai, une réunion du conseil d'administration du mouvement de l'U.D.C.A. Quarante-vingts délégués étaient présents, dont vingt parlementaires. La réunion s'est tenu dans le calme. Le communiqué ci-après a été remis à la presse :

« Le conseil d'administration de l'U.D.C.A., réuni à Saint-Céré le 17 mai 1958, salue en début de séance l'armée française et affirme sa confiance dans le peuple d'Algérie, résolu à suvegarder l'unité franco-musulmane au sein de la nation française;

» Il constate, face aux événements, la cohésion et la discipline totale du mouvement autour du président national, Pierre Poujade, en dehors des factieux du système et des provocations aventurières;

» Maintient, pour tous ses adhérents, militants et cadres, les consignes impératives de sang-froid et de vigilance envers n'importe quelle organisation extérieure au mouvement;

» Se refuse à toute participation ou collaboration qui n'aurait pas reçu l'agrément de son président;

» Demande, en conséquence, à tous ses militants de ne tenir compte exclusivement que des consignes transmises directement par les cadres connus et officiels. »